

VAYANTIS IV RFC 2

TRAITEMENT DE SEMENCES FONGICIDE

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

SUSPENSION

Traitement de semences pour la suppression de certaines maladies transmises par les semences et le sol dans les cultures de soja.

PRINCIPES ACTIFS :

Sédaxane.....	1,81 %
Métalaxyl-M et isomère-S	7,24 %
Fludioxonil.....	1,81 %
Picarbutrazox.....	1,81 %

Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,010%, du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,018 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00019 % à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Avertissement : contient l'allergène soja.

N^o D'HOMOLOGATION : **34914**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 1050 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph (Ontario) N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Le traitement de semences commercial ou à la ferme (installations de traitement fixes ou unités mobiles) est permis avec l'équipement de traitement à transfert ouvert ou fermé.

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. Les règlements d'application de la *Loi sur les semences* doivent être respectés à la lettre lorsqu'on utilise ce produit. Les semences doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

Étiquette

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler **IMMÉDIATEMENT** un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit ou les semences traitées et avant de manger, d'utiliser du tabac (y compris fumer), d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Ne pas contaminer les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale ni les sources d'approvisionnement en eau domestique.

Appliquer uniquement de manière à ce que ce produit n'entre pas en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive. Seuls des travailleurs portant un équipement de protection individuelle peuvent se trouver sur les lieux pendant le traitement des semences ou leur ensachage.

VAYANTIS IV RFC 2 est destiné au traitement des semences de soja à la ferme et dans des installations commerciales (dans les installations de traitement fixes ou avec les unités mobiles). Traiter les semences dans un endroit bien ventilé. Garder les semences traitées hors

de portée des enfants et des animaux.

REMARQUE : En cas d'accident, emporter l'étiquette du produit au service d'urgence ou chez le médecin.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Type de semence	Tâches	ÉPI/ Contrôles techniques
Pour le traitement de semences commerciales (y compris les travailleurs des installations et les unités mobiles)		
<i>Tous les types de semence</i>	Mélange, chargement, traitement, étalonnage, ensachage, couture des sacs de semences, empilage et toute autre activité impliquant la manipulation de semences traitées	Transfert ouvert ou fermé. Pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, l'ensachage, la couture des sacs de semences, l'empilage et toute autre activité impliquant la manipulation de semences traitées, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
	Nettoyage et réparation	Pendant le nettoyage et les réparations, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
Pour le traitement de semences à la ferme		
<i>Tous les types de semence</i>	Mélange, chargement, traitement, étalonnage, nettoyage, réparation, et toute autre activité impliquant l'ensemencement et la manipulation de semences traitées	Transfert ouvert ou fermé. Pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, nettoyage, réparations et toute autre activité impliquant l'ensemencement et la manipulation de semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures, et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. Les gants et un respirateur ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.
Pour l'ensemencement et la manipulation des semences traitées		
<i>Tous les types de semence</i>	Ensemencement	Pendant l'ensemencement et la manipulation des semences traitées et toute autre activité impliquant l'étalonnage, le nettoyage, et les réparations, porter une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures, et un

		respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. Les gants et un respirateur ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.
--	--	--

Enlever immédiatement tout vêtement ou ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Laver IMMÉDIATEMENT les éclaboussures sur la peau à grande eau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible, puis mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et se doucher avec de l'eau et du savon.

Les vêtements fortement contaminés ou imbibés et les autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne pas les réutiliser.

Les utilisateurs devraient se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller aux toilettes.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en utilisant ce produit.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Toutes les semences renversées ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou autrement nettoyées de la surface du sol.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

7.0 RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI

1. Ne pas utiliser les semences traitées comme aliment destiné à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux.
3. Ne pas laisser paître ni alimenter le bétail dans des cultures de soja issues de semences traitées dans les 45 jours suivant le semis.
4. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à être vendues ou utilisées au Canada doivent porter la mention suivante (étiquette, etc.) : « **Ces semences ont été**

traitées avec du sédaxane, du métalaxyl-M et de l'isomère S, du fludioxonil et du picarbutrazox. Pendant l'ensemencement et la manipulation des semences traitées et toute autre activité liée à l'étalonnage, le nettoyage et la réparation, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. Les gants et un respirateur ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée. Respecter les restrictions relatives à la rotation des cultures sur l'étiquette du présent produit. Ne pas laisser paître ni alimenter le bétail dans des cultures de soja issues de semences traitées ni récolter celles-ci pour le foin dans les 45 jours suivant le semis. Ne pas utiliser comme aliment destiné à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. **GARDER LES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Ne pas contaminer les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale ni les sources d'approvisionnement en eau domestique. Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement sur un habitat aquatique. Toutes les semences renversées ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou autrement nettoyées de la surface du sol.»

8.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des autres pesticides et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas entreposer ce produit avec des semences ou des aliments destinés à la consommation humaine ou animal.

La température d'entreposage idéale se situe entre 1 et 30 °C. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante, puis s'assurer qu'il est bien mélangé avant de procéder à l'application.

9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED).***

GROUPES	4	7	12	U17	FONGICIDES
---------	---	---	----	-----	------------

VAYANTIS IV RFC 2

TRAITEMENT DE SEMENCES FONGICIDE

USAGE COMMERCIAL — AGRICOLE

SUSPENSION

Traitement de semences pour la suppression de certaines maladies transmises par les semences et le sol dans les cultures de soja.

PRINCIPES ACTIFS :

Sédaxane.....	1,81 %
Métalaxyl-M et isomère-S	7,24 %
Fludioxonil.....	1,81 %
Picarbutrazox.....	1,81 %

Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,010 %, du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,018 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00019 % à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Avertissement : contient l'allergène soja.

N° D'HOMOLOGATION : **34914**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park
Guelph (Ontario) N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Le traitement de semences commercial ou à la ferme (installations de traitement fixes ou unités mobiles) est permis avec l'équipement de traitement à transfert ouvert ou fermé.

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. Les règlements d'application de la *Loi sur les semences* doivent être respectés à la lettre lorsqu'on utilise ce produit. Les semences doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de Section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI	7.0
ENTREPOSAGE	8.0
ÉLIMINATION.....	9.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	10.0
MODE D'EMPLOI.....	11.0
Renseignements généraux	11.1
Traitement de semences et inoculants	11.2
Restrictions relatives aux rotations de cultures.....	11.3
MODES D'EMPLOI SELON LA CULTURE	12.0
Soja	12.1
Mélange en cuve	12.2
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler **IMMÉDIATEMENT** un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit ou les semences traitées et avant de manger, d'utiliser du tabac (y compris fumer), d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Ne pas contaminer les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale ni les sources d'approvisionnement en eau domestique.

Appliquer uniquement de manière à ce que ce produit n'entre pas en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive. Seuls des travailleurs portant un équipement de protection individuelle peuvent se trouver sur les lieux du traitement ou de l'ensachage.

VAYANTIS IV RFC 2 est destiné au traitement des semences de soja à la ferme et dans des installations commerciales (dans les installations de traitement fixes ou avec les unités mobiles). Traiter les semences dans un endroit bien ventilé. Garder les semences traitées hors de portée des enfants et des animaux.

REMARQUE : En cas d'accident, emporter l'étiquette du produit au service d'urgence ou chez le médecin.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Type de semence	Tâches	ÉPI/ Contrôles techniques
Pour le traitement de semences commerciales (y compris les travailleurs des installations et les unités mobiles)		
<i>Tous les types de semence</i>	Mélange, chargement, traitement, étalonnage, ensachage, couture des sacs de semences, empilage et toute autre activité impliquant la manipulation de semences traitées	Transfert ouvert ou fermé. Pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, l'ensachage, la couture des sacs de semences, l'empilage et toute autre activité impliquant la manipulation de semences traitées, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
	Nettoyage et réparation	Pendant le nettoyage et les réparations, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques, et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
Pour le traitement de semences à la ferme		
<i>Tous les types de semence</i>	Mélange, chargement, traitement, étalonnage, nettoyage, réparation, et toute autre activité impliquant l'ensemencement et la manipulation de semences traitées	Transfert ouvert ou fermé. Pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, nettoyage, réparations et toute autre activité impliquant l'ensemencement et la manipulation de semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures, et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. Les gants et un respirateur ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.
Pour l'ensemencement et la manipulation des semences traitées		
<i>Tous les types de</i>	Ensemencement	Pendant l'ensemencement et la manipulation des semences

<i>semence</i>		traitées et toute autre activité impliquant l'étalonnage, le nettoyage, et les réparations, porter une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures, et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. Les gants et un respirateur ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.
----------------	--	--

Enlever immédiatement tout vêtement ou ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Laver IMMÉDIATEMENT les éclaboussures sur la peau à grande eau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible, puis mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et se doucher avec de l'eau et du savon.

Les vêtements fortement contaminés ou imbibés et les autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne pas les réutiliser.

Les utilisateurs devraient se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller aux toilettes.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en utilisant ce produit.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Toutes les semences renversées ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou autrement nettoyées de la surface du sol.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

7.0 RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI

1. Ne pas utiliser les semences traitées comme aliment destiné à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.

2. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux.
3. Ne pas laisser paître ni alimenter le bétail dans des cultures de soja issues de semences traitées dans les 45 jours suivant le semis.
4. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à être vendues ou utilisées au Canada doivent porter la mention suivante (étiquette, etc.) : **« Ces semences ont été traitées avec du sédaxane, du métalaxyl-M et de l'isomère S, du fludioxonil et du picarbutrazox. Pendant l'ensemencement et la manipulation des semences traitées et toute autre activité liée à l'étalonnage, le nettoyage et la réparation, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. Les gants et un respirateur ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée. Respecter les restrictions relatives à la rotation des cultures décrites sur l'étiquette du présent produit. Ne pas laisser paître ni alimenter le bétail dans des cultures de soja issues de semences traitées ni récolter celles-ci pour le foin dans les 45 jours suivant le semis. Ne pas utiliser comme aliment destiné à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. GARDER LES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Ne pas contaminer les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale ni les sources d'approvisionnement en eau domestique. Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement sur un habitat aquatique. Toutes les semences renversées ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou autrement nettoyées de la surface du sol.»**

8.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des autres pesticides et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas entreposer ce produit avec des semences ou des aliments destinés à la consommation humaine ou animal

La température d'entreposage idéale se situe entre 1 et 30 °C. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante, puis s'assurer qu'il est bien mélangé avant de procéder à l'application.

9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange

- à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED).***

10.0

10.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

VAYANTIS IV RFC 2 est un traitement de semences fongicide contenant les principes actifs fludioxonil, métalaxyl-M et de l'isomère-S, sédaxane et picarbutrazox. Ce produit supprime un vaste éventail de maladies transmises par les semences et le sol dans le soja.

REMARQUE : Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées comme étant de faible vigueur ou de faible qualité, sauf pour la suppression curative d'agents pathogènes présents, peut provoquer une baisse de la germination, de la levée ou de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble du lot de semences. Effectuer des essais de germination sur une petite portion des semences avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences traitées entreposées pendant plus d'une année.

11.0 MODE D'EMPLOI

11.1 Renseignements généraux

VAYANTIS IV RFC 2 est une formulation destinée aux installations de traitement de semences commerciales (fixes ou mobiles) et à la ferme munies d'un équipement assurant une mesure, un mélange et une application précise d'un traitement de semences fluide. L'équipement utilisé pour appliquer VAYANTIS IV RFC 2 doit assurer une couverture uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté.

Mélanger à fond la dose recommandée de VAYANTIS IV RFC 2 dans la quantité d'eau requise pour l'applicateur et en fonction du taux de dilution à utiliser. Le volume de bouillie à appliquer variera en fonction du calibre des semences. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé. Maintenir une agitation constante de la bouillie pendant le traitement. Laisser sécher les semences avant de les ensacher ou de

les mettre dans des contenants de vrac. Selon le type de semoir utilisé, les semences traitées avec VAYANTIS IV RFC 2 peuvent ne pas s'écouler au même débit que des semences non traitées. Étalonner de nouveau le semoir avec les semences traitées avant de les semer.

VAYANTIS IV RFC 2 se mélange facilement à l'eau. Il convient d'effectuer un essai de compatibilité en bocal lorsqu'on utilise un mélange contenant des produits d'un autre fabricant; bien mélanger tous les traitements de semences que l'on compte utiliser avec la quantité d'eau appropriée, selon les proportions prescrites dans un bocal en verre transparent, puis laisser reposer pendant une heure. Mélanger de nouveau et vérifier s'il n'y a pas de signes d'incompatibilité.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

11.2 Traitement de semences et inoculants

VAYANTIS IV RFC 2 est compatible avec les inoculants à base de Rhizobium. Avant d'utiliser ce produit, s'informer auprès du fabricant de l'inoculant à propos des périodes d'ensemencement et des méthodes d'application recommandées. Consulter le fabricant de l'équipement qui sera utilisé afin de s'assurer qu'il convient bien pour cette application et pour obtenir des directives sur le fonctionnement et l'étalonnage de l'équipement. Le mélange avec des inoculants peut augmenter le temps de séchage pendant le traitement, ce qui augmentera la durée de l'opération.

Ce produit ne contient aucun colorant. Toutefois, il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, ne sont pas d'une couleur naturelle. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. Les règlements d'application de la *Loi sur les semences* doivent être respectés à la lettre lorsqu'on utilise ce produit. Les semences doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

11.3 Restrictions relatives aux rotations de cultures

CULTURE	DÉLAI AVANT LE RÉENSEMENCEMENT
Soja, maïs (maïs à éclater, maïs de grande culture, maïs sucré)	0 jour
Sous-groupe de cultures 1C (Légumes-tubercules et légumes-cornes), sous-groupe de cultures 6C (pois et haricots écosés récoltés secs, sauf le soja), orge, avoine, colza (canola), seigle, triticales, blé, graines de bourrache, sarrasin, graines d'échinacée, graines de lin, graines de vélar d'Orient, graines d'asclépiade, graines de moutarde (type oléagineux), graines de radis oléagineux, millet perlé, graines de pavot, millet commun, sorgho, graines de julienne des dames, téosinte, riz sauvage, betteraves à sucre.	30 jours
Toutes les autres cultures	60 jours

12.0 MODES D'EMPLOI SELON LA CULTURE

12.1 Soja

Pour supprimer les maladies transmises par les semences et le sol mentionnées sur l'étiquette dans le soja, appliquer 130 mL de VAYANTIS IV RFC 2 par 100 kg de semences de soja. Pour obtenir une couverture optimale, appliquer 130 mL de VAYANTIS IV RFC 2 dans un volume minimum de 195 mL de bouillie composée d'eau, d'un ou de plusieurs autres fongicides, d'un ou de plusieurs insecticides et/ou d'un ou de plusieurs inoculants à base de *Rhizobium* (aux doses recommandées par le fabricant) afin d'obtenir un volume total de bouillie de 325 mL par 100 kg de semences. À cette dose, VAYANTIS IV RFC 2 apporte 2,5 g de sédaxane, 2,5 g de fludioxonil, 10 g de métalaxyl-M et d'isomère-S ainsi que 2,5 g de picarbutrazox par 100 kg de semences.

CULTURE	Soja
MALADIES SUPPRIMÉES	Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée, fonte des semis en postlevée et brûlure des semis causées par <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp. et <i>Rhizoctonia</i> spp. Pourriture des racines des semis causée par <i>Fusarium</i> spp. Pourriture des semences et brûlure des semis causées par <i>Phomopsis</i> spp. transmis par les semences. Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée et fonte des semis en post-levée causées par <i>Phytophthora sojae</i> .
DOSE DE PRODUIT	130 mL/100 kg de semences (17,5 g de m.a./100 kg de semences) 27,6 mL/unité (140 000 semences) Cette dose équivaut à 0,197 µL/semence (0,027 mg de m.a./semence), à raison de 6 600 semences/kg.
REMARQUES	Ne pas laisser paître ni alimenter le bétail dans des cultures de soja issues de semences traitées dans les 45 jours suivant le semis.

12.2 Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada Inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité

(tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, VAYANTIS IV RFC 2, contient des fongicides des groupes 4, 7, 12 et U17. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au VAYANTIS IV RFC 2 et à d'autres fongicides des groupes 4, 7, 12 et U17. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition dans les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides

Dans la mesure du possible, alterner VAYANTIS IV RFC 2 ou d'autres fongicides des groupes 4, 7, 12 et U17 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au VAYANTIS IV RFC 2 chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer ce produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

VAYANTIS® est un marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.